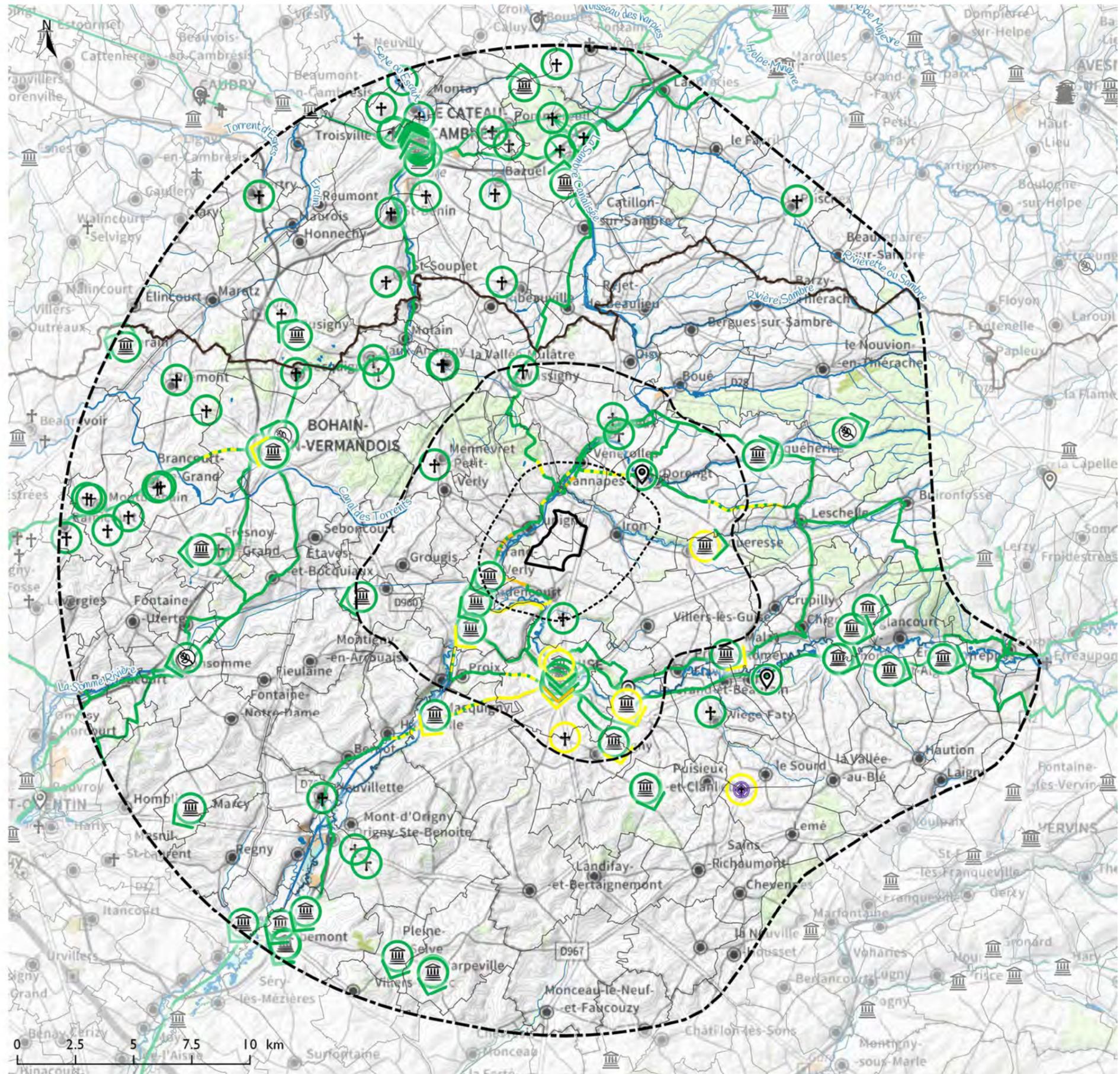
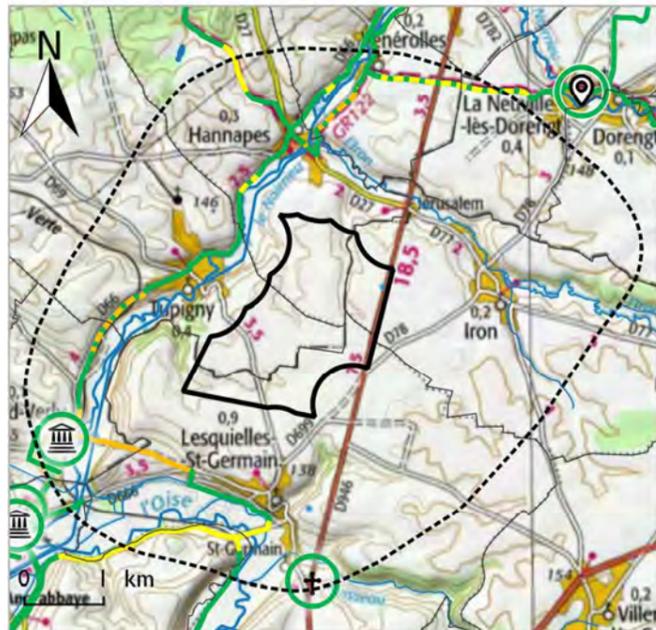


Sources : IGN BDAI 75, OSM, Admin Express, Sandre, OT 02 et 59, Commissions des cimetières militaires du Commonwealth, de l'Allemagne et des Etats-Unis, Association Sites et paysages de mémoire, BD Mérimée, DREAL Hauts-de-France.

Carte 73. Sensibilité des éléments du patrimoine au projet.



- |                                |                                    |
|--------------------------------|------------------------------------|
| <b>Projet</b>                  | <b>Niveau de sensibilité</b>       |
| ZIP                            | Majeure                            |
| <b>Aires d'étude</b>           | Forte                              |
| Immédiate                      | Modérée                            |
| Rapprochée                     | Faible à nulle                     |
| Eloignée                       | <b>Type de sensibilité</b>         |
| <b>Limites administratives</b> | Visibilité (lieu)                  |
| Départementale                 | Visibilité (itinéraire)            |
| Communale                      | Covisibilité                       |
| <b>Composition du paysage</b>  | En pointillés : sensibilité locale |
| Rivière principale             | <b>Autre site patrimonial</b>      |
| Autre voie d'eau               | Lieu de mémoire                    |
| Plan d'eau                     | Site touristique                   |
| Courbes de niveau (10 m)       | <b>UNESCO</b>                      |
| <b>Site patrimonial</b>        | Projet d'inscription               |
| Monument historique            |                                    |
| Site Loi 1930                  |                                    |

**B-VIII. SCENARIO DE REFERENCE**

Le territoire autour du projet est principalement rural. Il a été fortement impacté par la première guerre mondiale et la désindustrialisation de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. Au niveau départemental, le nord de l’Aisne voit son **nombre d’habitants régresser** [SCOP AISNE, Conseil Départemental de l’Aisne, 2016]. Guise est ainsi passée de plus de 6 000 habitants dans les années 60 à environ 5 000 aujourd’hui [COMMUNE DE GUISE, INSEE, 2017]. Ce phénomène est concomitant avec un vieillissement de la population. En termes de paysage, les difficultés économiques se traduisent par un délaissement du bâti ancien et un enfrichement de certaines parcelles à l’intérieur ou en limite des zones urbanisées.

Ces dernières s’étendent peu à l’exception de certains villages comme Lesquelles-Saint-Germain ou Wassigny, où des **lotissements de taille modeste** se sont construits ces dernières décennies. Les **zones d’activités** ont tendance à se construire en-dehors des espaces bâtis. Cette artificialisation des sols entraîne une consommation des terres agricoles, ainsi qu’une régression des zones humides dans les vallées [PLUI, RAPPORT DE PRESENTATION, CC Thiérache d’Aumale, 2012].

L’**éolien** présente un fort développement depuis le début des années 2000. La tendance actuelle est à la densification de secteurs existants pour éviter la saturation et la banalisation du territoire. Les parcs induisent une nouvelle source de financement pour les collectivités permettant des actions de développement territorial.

L’**ouverture du paysage** se poursuit avec la régression des zones de prairies au profit des grandes cultures au sud de la forêt de Nouvion et autour des zones urbaines. Au contraire, les zones de forêts restent constantes. Le changement climatique va induire un **changement du régime des pluies** et certainement modifier le visage des vallées de l’aire d’étude, avec des inondations plus fréquentes. Une **hausse globale des températures moyennes et extrêmes** est déjà observée à l’échelle de la région, avec une hausse moyenne de 0,22°C par décennie dans les Hauts-de-France [Tour d’horizon climat-énergie Hauts-de-France. Observatoire du climat Hauts-de-France, 2017]. Les prévisions à moyen terme dans le nord de la France ne montrent pas d’évolution notable de la végétation [LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : CONSEQUENCES POUR LES VEGETAUX. B. SEGUIN, QUADERNI, 2012].

La principale évolution du patrimoine ces dernières années concerne la **reconnaissance des paysages retraçant les évènements majeurs des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle** avec le classement du bassin minier au Patrimoine Mondial de l’UNESCO ainsi que la reconnaissance et la valorisation de certains sites de mémoire de la Grande Guerre. A une échelle plus locale, on note une confortation des lieux déjà reconnus par une valorisation touristique plus importante [LE TOURISME DANS L’AISNE, OBJECTIFS ET ENJEUX 2016-2020. CD02, 2016]. Les nouvelles protections restent anecdotiques, avec par exemple la protection de seulement 8 nouveaux sites au titre des Monuments Historiques sur l’Aisne entre 2010 et aujourd’hui [IMMEUBLES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES. BD Mérimée, 2017].

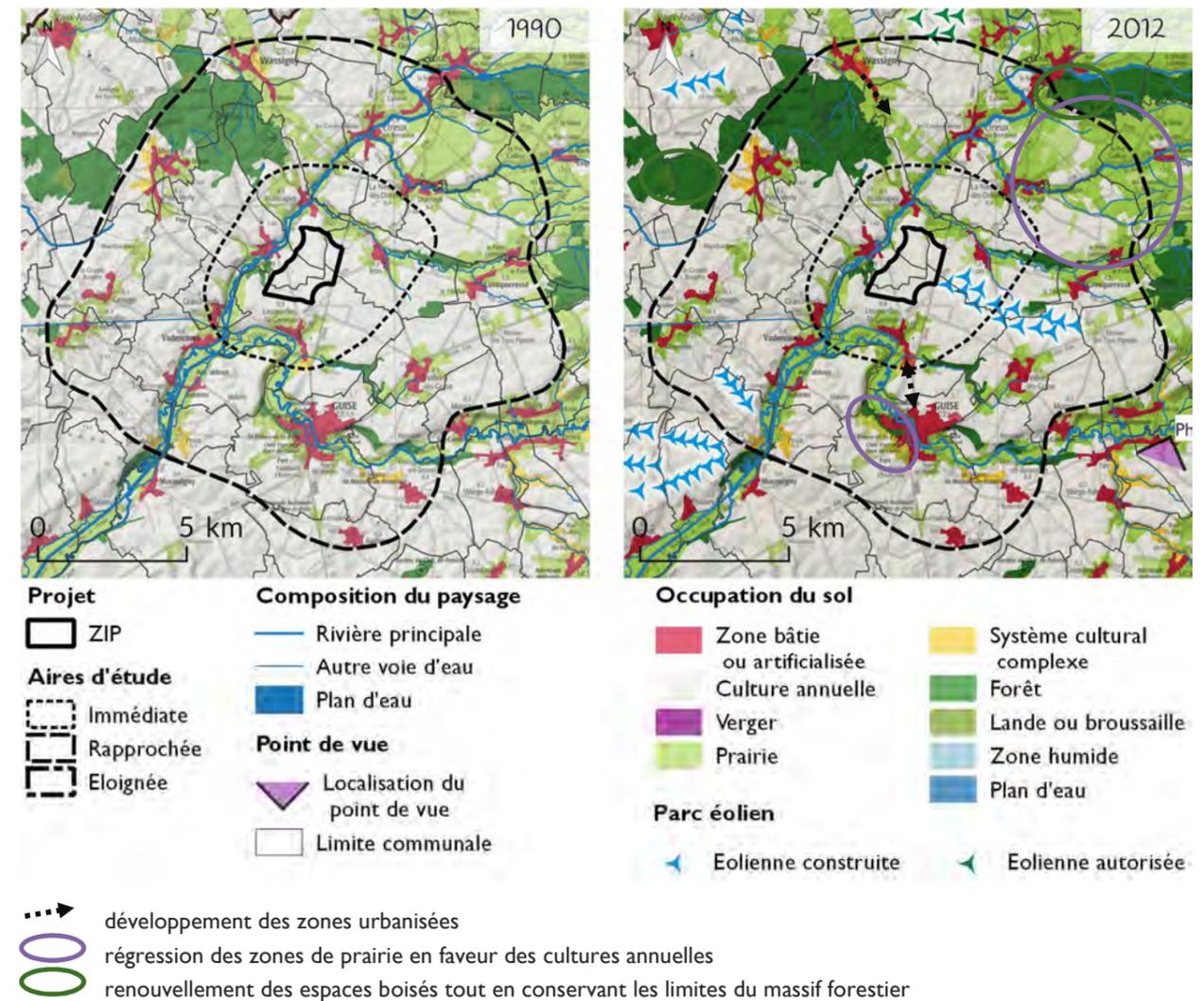
Thèmes	Scénario de référence	Avec le projet
Paysage	Dans les zones agricoles, la tendance est à l’ouverture du paysage par l’augmentation des parcelles en cultures annuelles ainsi qu’au développement de parc éolien. Dans les zones urbaines, les évolutions restent peu importantes. Le changement climatique induira des changements pour les villages de la vallée avec l’augmentation des épisodes d’inondation.	L’éolien grève le développement urbain dans une limite de 500 m durant le temps d’exploitation du parc. ECART NON SIGNIFICATIF
Patrimoine	Les évolutions patrimoniales confirment aujourd’hui la reconnaissance des grands sites industriels et de mémoire.	L’éolien, lorsqu’il est éloigné des sites en cours de classement (12 km au minimum), a peu d’impact sur leur valorisation. ECART NON SIGNIFICATIF

Figure 38. Scénario de référence du paysage et du patrimoine



Localisation du point de vue en Carte 74

Photo 41. Un bâtiment de services construit au milieu de l’espace agricole vers Proix.



Sources : IGN Scan 100, IGN BD Alti 75, Corine Land Cover 1990 et 2012, BD Carthage.

Carte 74. Evolution de l’occupation du sol entre 1990 et 2012.

## B-IX. CONCLUSION DE L'ETAT INITIAL

Pour une lecture plus aisée, les éléments ayant une sensibilité faible à nulle ne seront pas affichés sur les cartes suivantes.

### B-IX.1) Structure et composition du territoire

Le projet s'insère en Basse-Thiérache. Les paysages du territoire d'étude sont à dominante rurale, avec une transition depuis le plateau cultivé aux altitudes assez basses, à l'ouest, jusqu'aux espaces de bocage et de forêt à l'est, plus en hauteur. Plusieurs grandes vallées traversent le territoire d'étude. Elles ont été façonnées par l'Oise, le Noirrieu, la Sambre...

Les activités humaines sont très présentes dans le paysage, que ce soit par la géométrie des parcelles cultivées ou l'importance du réseau routier dans la plaine de grande culture ou la Basse Thiérache, ou par la structure du bocage dessinée par les haies et les prairies en Thiérache bocagère.

Le territoire s'inscrit dans une forte dynamique de transition énergétique avec le développement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables, notamment de parcs éoliens.

Autour du projet, les vues sont très diversifiées. Dans les zones agricoles, la topographie et la végétation jouent un rôle majeur sur les perceptions, en induisant l'alternance plus ou moins rapides de vues lointaines et de vues courtes. Dans l'aire immédiate, le plateau cultivé est très ouvert : les vues sont lointaines. A proximité du projet, la vallée du Noirrieu et de l'Oise sont encaissées : seuls les éléments les plus proches sont visibles depuis le fond de vallée.

Les vues les plus ouvertes, en s'éloignant du projet, se situent dans la Basse Thiérache, entre la forêt d'Andigny et le Sourd. Dans la Thiérache bocagère et au nord de la forêt d'Andigny, les vues sont plus courtes. Depuis la plupart des lieux, l'éolien n'est visible qu'à des distances allant de quelques de kilomètres à une dizaine de kilomètres. Dans la plaine de grandes cultures et les plateaux cambrésiens, les vues privilégiées sur l'éolien se situent au niveau des lignes de crêtes, notamment sur les grands axes routiers.

### B-IX.2) Cadre de vie

#### Lieux de vie

Dans les villages de la vallée du Noirrieu, la densité assez faible du bâti et la présence du canal de la Sambre à l'Oise permettent des percées visuelles en direction du coteau opposé, ce qui est beaucoup moins fréquent dans la vallée de l'Oise par exemple. Les villages de plateau sont souvent entourés par une trame arborée relictuelle qui filtre les vues depuis les habitations périphériques.

Les villages d'Hannapes, de Lesquiennes-Saint-Germain, de Tupigny ainsi que le hameau de « Jérusalem » et la ville de Guise sont les plus sensibles au projet. Dans une moindre mesure, des vues sont également possibles ponctuellement depuis la « Ferme Bono », Iron, Grand-Verly, Lavaqueresse, Vadencourt et Vénérolles.

Du fait du relief et de la végétation, les villages des aires immédiate et rapprochée sont rarement des points d'appel du regard dans le paysage. Etreux, Iron, Lesquiennes-Saint-Germain et Guise sont les plus sensibles aux covisibilités potentielles avec le projet. Grand-Verly et Proix présentent une sensibilité plus modérée.

#### Axes de déplacement

Les routes sont des éléments structurants du paysage, avec plusieurs grands axes qui traversent le territoire. Ils présentent de longs tronçons rectilignes et sont situées sur le plateau. Les traversées de vallées sont rares et donnent parfois lieu à des vues plongeantes permettant d'apprécier un large paysage, comme à Origny-Sainte-Benoite. Ainsi, notamment, la D1029 et la D946 sont les deux axes privilégiés pour découvrir le paysage autour du projet. L'insertion paysagère de celui-ci pour les vues depuis ces axes est ainsi un objectif important.

Les petites départementales et les routes communales les plus proches du projet permettent de relier les villages entre eux ou de rejoindre un axe plus fréquenté. Elles sont beaucoup moins rectilignes et sont situées aussi bien sur le plateau que sur les coteaux ou dans les vallées. Utilisées par les habitants, ces routes présentent un enjeu quant à la cohérence des vues en entrée et sortie de village. Les D27, D69, D77 et D78 sont les axes locaux les plus concernés par le projet.

### B-IX.3) Etat de l'éolien

Avec 25 parcs autorisés et 4 en instruction disséminés dans les 20 km autour de la ZIP, l'éolien est un enjeu important sur le territoire d'étude, que ce soit :

- pour rechercher la cohérence avec le parc construit de Basse-Thiérache,
- ou pour éviter les phénomènes de saturation et de brouillage visuels, notamment avec les parcs du secteur « Coteau ouest de l'Oise ».

### B-IX.4) Paysages reconnus

Les paysages reconnus autour du projet concernent :

- des vallées (Canal de la Sambre à l'Oise, Oise et Somme),
- des forêts (Andigny et Nouvion),
- un territoire de bocage (Thiérache dans le Nord),
- des paysages d'intérêt ponctuel urbains (Guise, le Cateau-Cambrésis),
- des paysages d'intérêt ponctuel ruraux (Falaise de Bernot et Bohainois).

Les vallées présentent des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien concernant le surplomb et la rupture d'échelle. Ces effets sont importants pour des projets proches. Ainsi les vallées de l'Oise et du canal de la Sambre à l'Oise sont les paysages reconnus les plus sensibles au projet éolien.

La tour médiévale de Guise et la forêt d'Andigny, avec leur proximité au projet, sont également des éléments sensibles, respectivement pour les covisibilités et les visibilitées.

## B-IX.5) Patrimoine

### Monuments historiques

41 monuments historiques sont situés sur le territoire d'étude dont I dans l'aire immédiate et II dans l'aire rapprochée.

Plusieurs de ces édifices sont des églises fortifiées de Thiérache, paysage patrimonial majeur de l'Aisne. Il s'agit d'édifices religieux qui ont été fortifiés suite aux guerres récurrentes entre la France et la Flandre. Nombre d'entre eux sont situés sur les coteaux de la vallée de l'Oise. La ZIP se situe hors de la zone d'exclusion définie par la DREAL autour de ces monuments. Les églises de Lavaqueresse, de Flavigny-le-Grand-et-Beaurain, de Malzy et de Macquigny sont les plus sensibles au projet.

Les autres monuments historiques concernent principalement des églises de campagne et des châteaux. Quelques centres urbains accueillent plusieurs monuments historiques (Guise, Le Cateau-Cambrésis...). Peu d'entre eux sont susceptibles d'être impactés par le projet. L'église de Grand-Verly, l'abbaye de Bohéries et les monuments les plus imposants de Guise sont les plus sensibles.

### Zone de protection au titre du patrimoine

3 zones de protection au titre du patrimoine sont situées sur le territoire du projet, toutes dans l'aire éloignée.

Les sites classés concernent des arbres en forêt ou en zone urbaine : ils présentent des vues fermées et ne sont pas visibles depuis les alentours. Ces sites ne sont pas sensibles au projet.

Le site inscrit des Sources de la Somme est localisé dans un vallon arboré à 15 km de la ZIP. Sa sensibilité au projet est faible.

### Sites touristiques

La plupart des sites touristiques identifiés sur le territoire d'étude concernent des monuments historiques ou des sites inscrits. Au-delà de ces éléments déjà analysés, les sites suivants ont été recensés :

- 3 parcs et jardins,
- 1 conservatoire de la biodiversité,
- 4 sites culturels.

Seul le jardin du familistère, avec ses vues dégagées, présente une sensibilité au projet.

### Lieux de mémoire

Le territoire d'étude est situé sur l'ancienne ligne de front de la Grande Guerre. De nombreux lieux de mémoire en témoignent, la plupart étant situé à l'intérieur des villes et des villages. Les nécropoles nationales de « la Désolation » et « le Sourd » sont, quant à elles, situées en zone rurale et présentent des vues possibles en direction du projet.

### Itinéraires de découverte

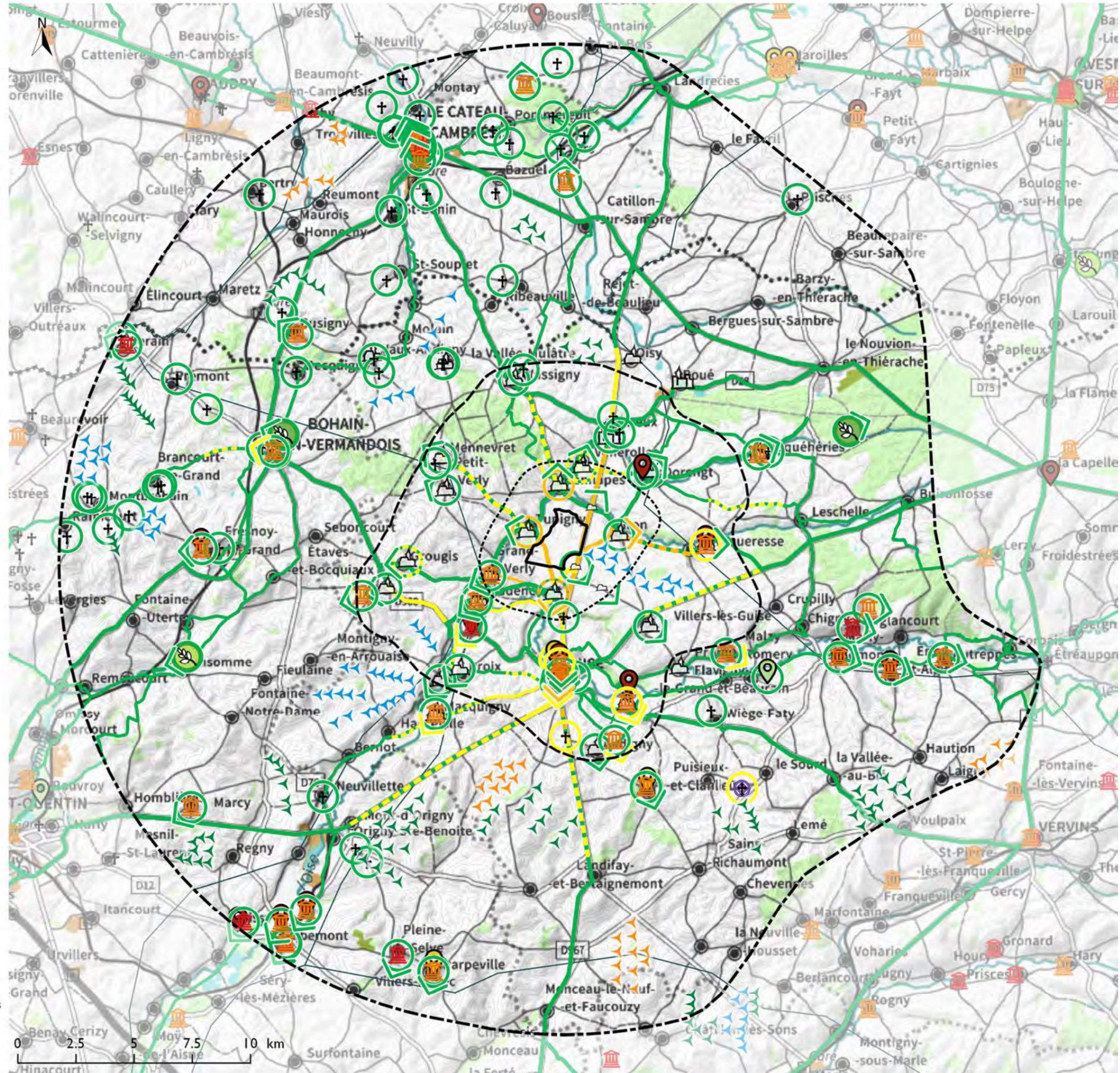
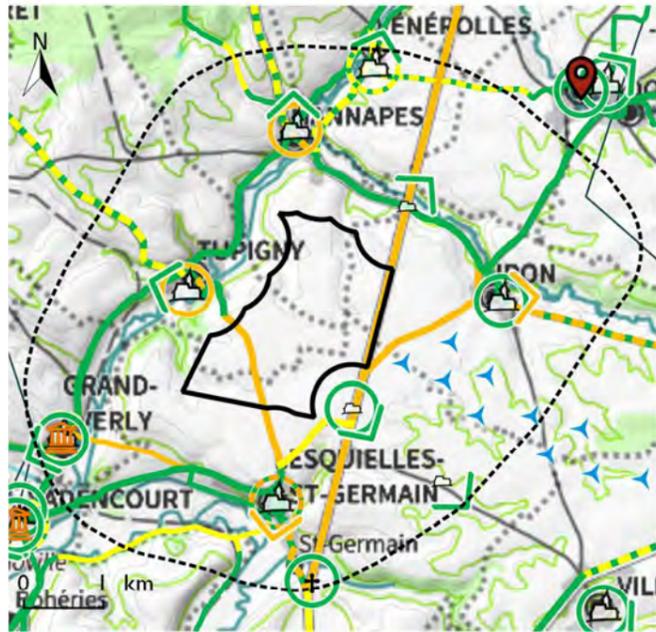
Plusieurs itinéraires de découverte passent à proximité de la ZIP. Le GR122, les boucles de promenade « la Rigole », « la Salette », la « Thiérache bocagère » ainsi que le chemin de halage du canal de la Sambre à l'Oise auront des vues sur le projet.

## B-IX.6) Synthèse

Enjeux	Sensibilité à l'éolien	Commentaire
Composition paysagère	Faible <b>localement forte</b>	Un plateau semi-ouvert, à l'échelle des éoliennes, découpé par des vallées plus intimistes comme l'Oise, le Noirrieu ou l'Iron. Vues ponctuelles remarquables de coteau à coteau. Elaborer un projet respectant les lignes de force, notamment la topographie des vallées
Cadre de vie et paysages du quotidien	Modérée <b>localement forte</b>	<b>LIEUX DE VIE</b> : Nombreux villages de petite taille, souvent linéaires, dans les aires immédiate et rapprochée. Hameaux et fermes isolées sur le plateau. Trame arborée assez importante, réduisant les vues malgré la présence de percées visuelles vers l'extérieur. Ville de Guise dans l'aire rapprochée. Silhouette bien définie en entrée de bourg (point d'appel du regard). Eviter les effets de compétition visuelle avec les silhouettes d'Hannapes, Lesquiennes-Saint-Germain, Guise. Conserver la qualité paysagère des vues depuis les lieux de vie proches. <b>AXES DE DEPLACEMENT</b> : Réseau de routes très hiérarchisé avec nombreuses dessertes locales et quelques grandes routes. Axes importants de découvertes du territoire avec des vues ouvertes régulières. Préserver la cohérence des vues depuis les routes tournées en direction du projet.
Contexte éolien	Modérée	Un projet éolien situé à proximité d'un parc construit (densification de l'existant), dans un territoire bien investi par l'éolien. Elaborer une composition spatiale cohérente le parc voisin de Basse-Thiérache.
Contexte éolien et impacts cumulés	Faible <b>localement forte</b>	Plusieurs vallées reconnues sur le territoire d'étude (Oise, Noirrieu...) ainsi que des paysages rares à l'échelle régionale (grandes forêts, bocage...) ainsi que quelques points d'intérêt ponctuels, notamment dans la vallée de l'Oise. Positionner le projet en léger recul par rapport aux vallées afin de ne pas créer d'effet de rupture d'échelle. Conserver la qualité paysagère des vues depuis la forêt d'Andigny.
Paysages reconnus	Faible <b>localement modérée à très localement forte</b>	<b>ELEMENTS PROTEGES</b> : Aires rapprochée et éloignée concernées par les églises fortifiées de Thiérache dont certains édifices, en position dominantes, présentent un enjeu vis-à-vis de l'éolien. Deux centres patrimoniaux : Guise et le Cateau-Cambrésis, respectivement dans l'aire rapprochée et éloignée. Eviter les effets de concurrence visuelle, notamment avec l'église et la tour de Guise et l'église de Flavigny-le-Grand-et-Beaurain. <b>AUTRES ELEMENTS PATRIMONIAUX</b> : Plusieurs autres éléments patrimoniaux et touristiques ponctuels sur le territoire, notamment des cimetières militaires dont 2 nécropoles d'importance. Préserver la cohérence des vues depuis les nécropoles de « la Désolation » et du « Sourd ». <b>ITINERAIRES DE DECOUVERTE</b> : Plusieurs itinéraires de découverte traversant le territoire d'étude, notamment le GR122 passant par l'aire rapprochée. Scénographie des vues très diversifiée. Préserver la qualité paysagère des vues sur le GR122, notamment en sortie de la forêt d'Andigny et aux abords de la ZIP.

Figure 39. Sensibilités du site au projet éolien pour le paysage et patrimoine

Sources : IGN BDAI 75, IGN Scan 100, DREAL Hauts-de-France  
 Carte 75. Synthèse des sensibilités au projet.



Volet paysager de l'étude d'impact du Parc éolien des Lupins - EnviroScop

## C) DEFINITION DU PROJET EOLIEN

### C-I. PERTINENCE DU SITE RETENU

Le projet est localisé dans un espace agricole ouvert, de grande échelle. Le parc éolien de Basse Thiérache Sud I-4 est situé aux abords immédiats de la ZIP. Le paysage est *a priori* favorable à l'éolien. En s'insérant dans une logique de densification d'un parc existant, le projet répond à la stratégie régionale qui préconise d'éviter le mitage du territoire par les éoliennes.

Les vallées ainsi que les espaces résidentiels proches de la ZIP sont, pour la plupart, des espaces sensibles qui doivent orienter le choix de l'implantation. Les éléments paysagers à prendre en compte sont :

- les vues depuis et sur les vallées de l'Oise, du Noirrieu et de l'Iron,
- les vues depuis et sur la ville de Guise et sa tour médiévale,
- les silhouettes des villages de Lesquelles-Saint-Germain, Iron et Etreux,
- les vues depuis Tupigny, Hannapes et Lesquelles-Saint-Germain.

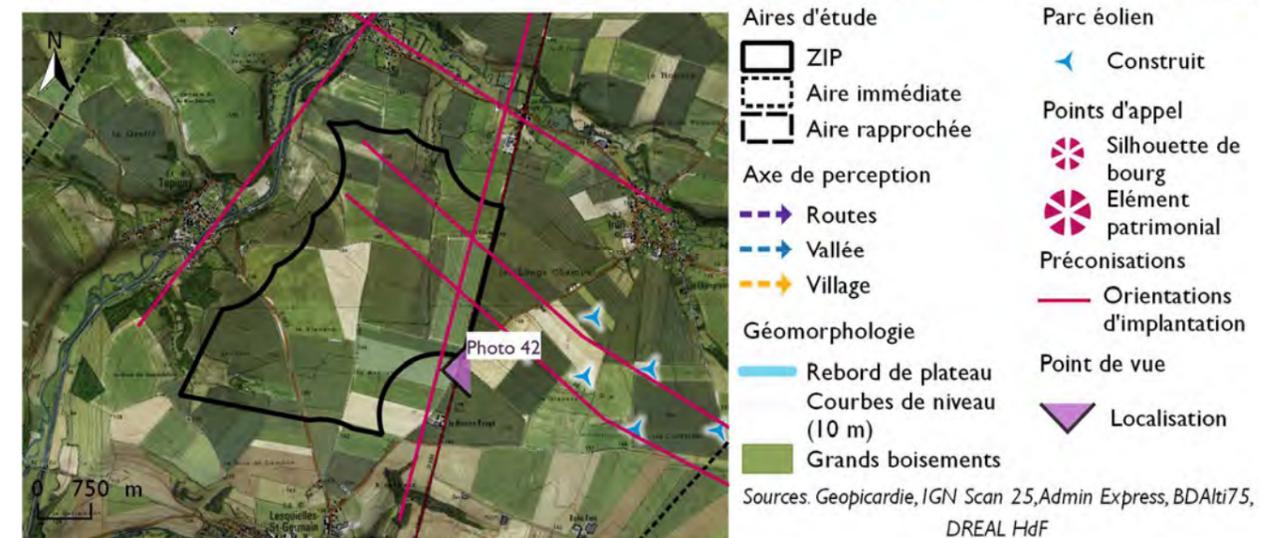
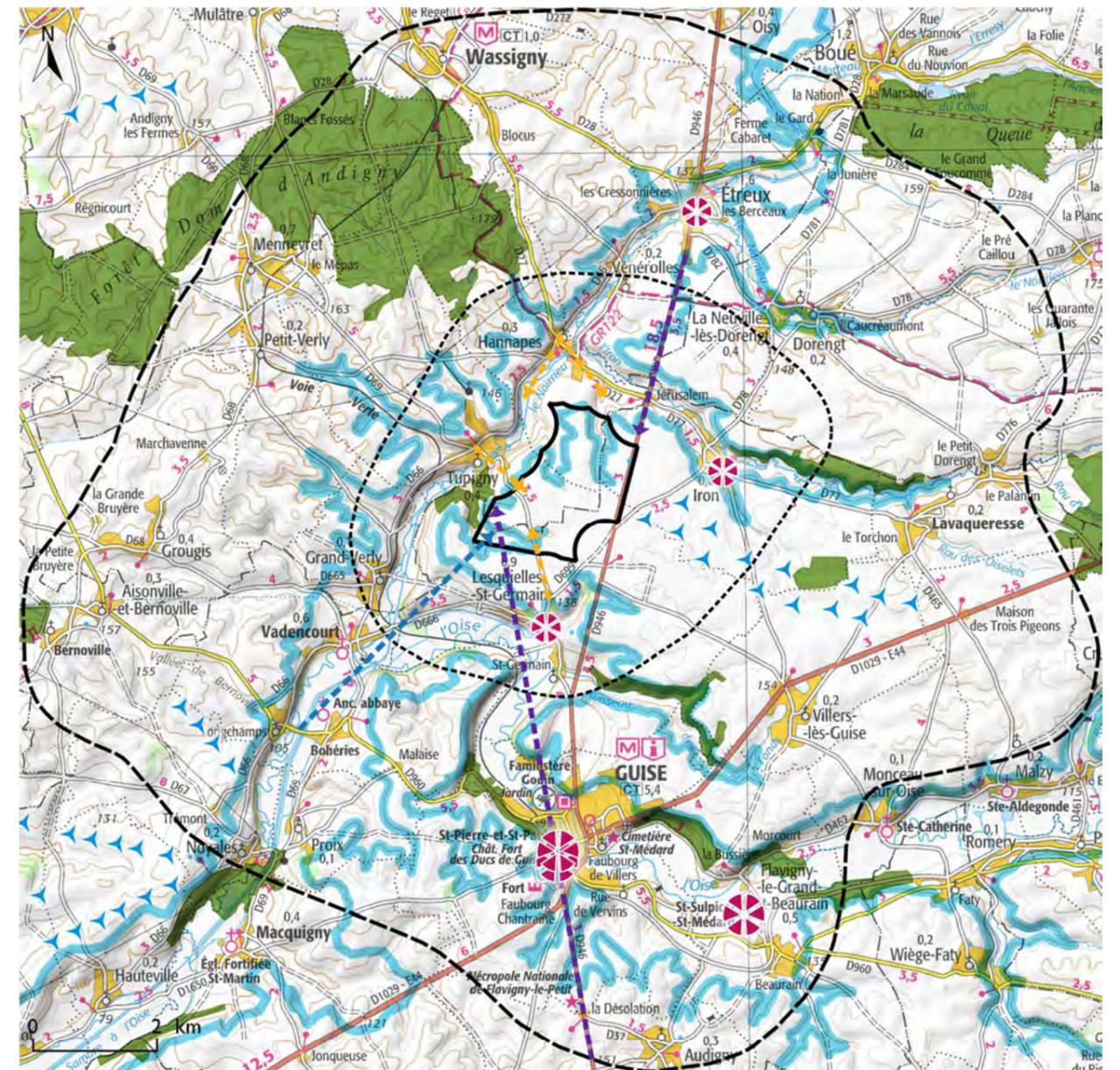
### C-II. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

Au vu de la conformation de la ZIP, deux grands types d'implantation peuvent être mises en avant :

- une implantation qui suit la vallée du Noirrieu, orientée nord-est/sud-ouest,
- une implantation parallèle de la vallée de l'Iron et du parc de Basse Thiérache Sud I-4, avec une orientation est/ouest.

Plusieurs axes de perceptions sont à préserver dans les aires immédiate et rapprochée :

- la vue depuis la D946 au sud de Guise,
- la vue depuis la rue rectiligne menant au canal de la Sambre à l'Oise à Tupigny,
- les vues depuis la vallée de l'Oise après la confluence avec le Noirrieu.



Carte 76 des éléments structurants autour de la ZIP

### C-III. CHOIX DU GABARIT

Deux modèles d'éoliennes sont envisagés pour le projet de Parc éolien des Lupins : le modèle NORDEX NI 17 et le modèle VESTAS VI 17.

	NI17-R120	VI17-R116,5	
<b>Classe de vent</b>	IEC 2a	IEC 2a	
<b>Puissance nominale</b>	3000 à 3600	3450 à 3600	kW
<b>Hauteur du mât (au sens ICPE)</b>	116,84	116,9	m
<b>Hauteur au moyeu (centre du rotor)</b>	119,90	119,5	m
<b>Diamètre de rotor</b>	116,8	117	m
<b>Hauteur totale (hauteur au moyeu + ½ rotor)</b>	178,3	178	m
<b>Longueur de la Pale</b>	57,3	57,15	m
<b>Largeur maximale du mât (à la base)</b>	4,3	3,9	m
<b>Largeur maximale des pales (corde)</b>	3,5	4	m

Source : Nordex France et VESTAS

Figure 40. Dimensions et spécificités de l'éolienne du projet.

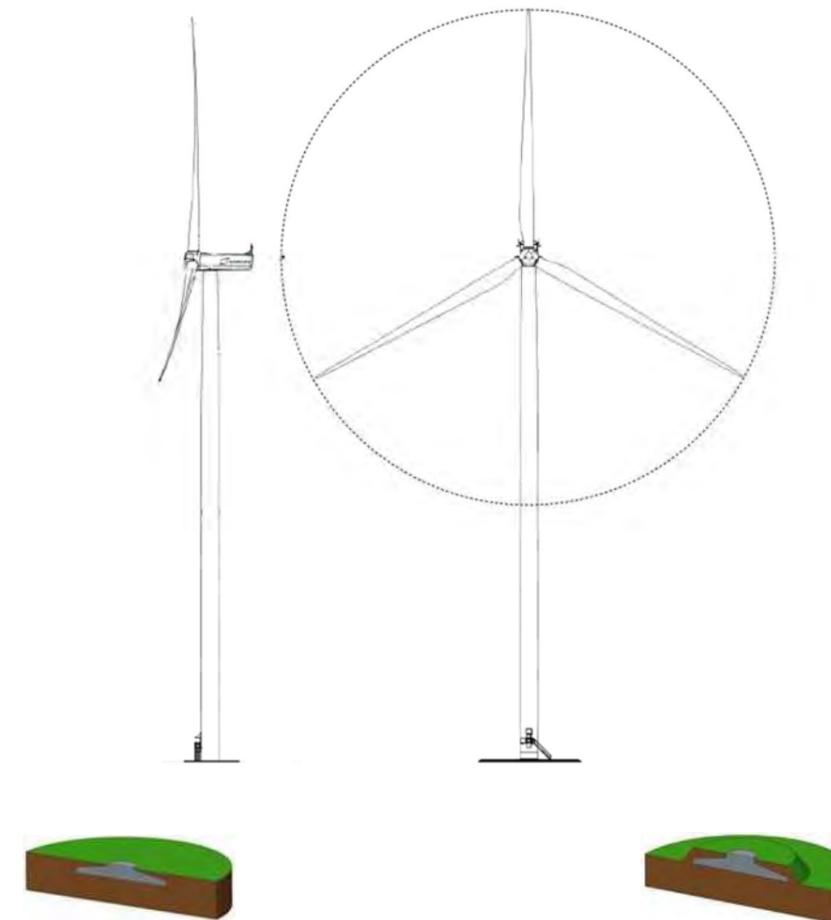
Dans le cas du modèle VESTAS, la base du mât est complétée d'un socle en béton de 3 m d'épaisseur comme illustré. La surélévation permet une hauteur sensiblement comparable des mâts et en bout de pale des deux modèles, soit environ 178 m et 178,3 m. Ces deux types d'éoliennes présentent des caractéristiques assez similaires. Pour les photomontages, le modèle le plus haut (NI 17) est représenté. En effet, il est considéré comme le plus impactant.

**COHERENCE D'ENSEMBLE DE PARC EOLIEN AVEC CELUI DE BASSE-THIERACHE VOISIN.** Le parc éolien de Basse-Thiérache est situé à proximité de la ZIP, de l'autre côté de la D946. Les éoliennes installées sont :

- 8 éoliennes Siemens SWT-3.0-101 d'une hauteur totale de 148,5 m
- 6 éoliennes GE Energy 2.85-103 d'une hauteur totale de 149,5 m.

Il existe donc une différence de hauteur avec le projet. La première éolienne du parc de Basse Thiérache Sud 1-4 étant située à plus de 400 m de la ZIP : la différence de hauteur devrait être peu perceptible.

Les deux modèles envisagés concernent des éoliennes d'une hauteur totale de 178,3 m maximum. Or le projet s'inscrit dans une dynamique de densification de l'éolien existant, avec un parc construit à proximité. Le choix de l'implantation du projet devra être cohérent avec le parc de Basse Thiérache Sud 1-4.



Fondation enterrée au niveau du terrain naturel  
CAS AVEC MODELE NORDEX NI 17

Fondation enterrée surélevée du terrain naturel  
CAS AVEC MODELE VESTAS VI 17

Sources : Nordex, VESTAS, H2air

Figure 41. Schéma des éoliennes et fondations selon le modèle choisi



Localisation du point de vue en Carte 76

Sources : EnviroScop, 2017

Photo 42. Deux éoliennes du parc de Basse Thiérache vu depuis la D940 entre « La Maison Rouge » et « Jérusalem »

## C-IV. ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION

Trois variantes ont été étudiées dans le cadre du projet de Parc éolien des Lupins. Elles sont décrites ci-après. A la lumière de cette première analyse cartographique, la variante C paraît la plus adaptée.

Des photomontages sont présentés dans les pages suivantes pour compléter l'analyse (les panoramas ayant un angle de 90°).

**VARIANTE A.** Il s'agit d'une implantation composée de 6 éoliennes orientées nord-ouest/sud-est, dans le prolongement du parc existant.

**Avantages :** Avec son pas régulier et son orientation comparable au parc existant, la variante A devrait rester lisible dans le contexte éolien local. Elle s'écarte de la vallée de l'Oise et seulement deux machines sont proches de la vallée du Noirrieu. La variante est éloignée de Guise, ce qui devrait éviter les covisibilités directes avec la tour médiévale.

**Inconvénients :** La ligne d'éoliennes existantes étant déjà étendues, cette implantation risque de générer des effets de saturation visuelle depuis les points de vue au sud et au nord du projet. Des impacts cumulés pourraient exister sur vallée d'Iron. De plus, cette variante se rapproche de deux villages : Hannapes et Iron.

**VARIANTE B.** Avec ses 5 éoliennes qui forment une courbe nord/sud-ouest, cette implantation suit la forme de la vallée du Noirrieu.

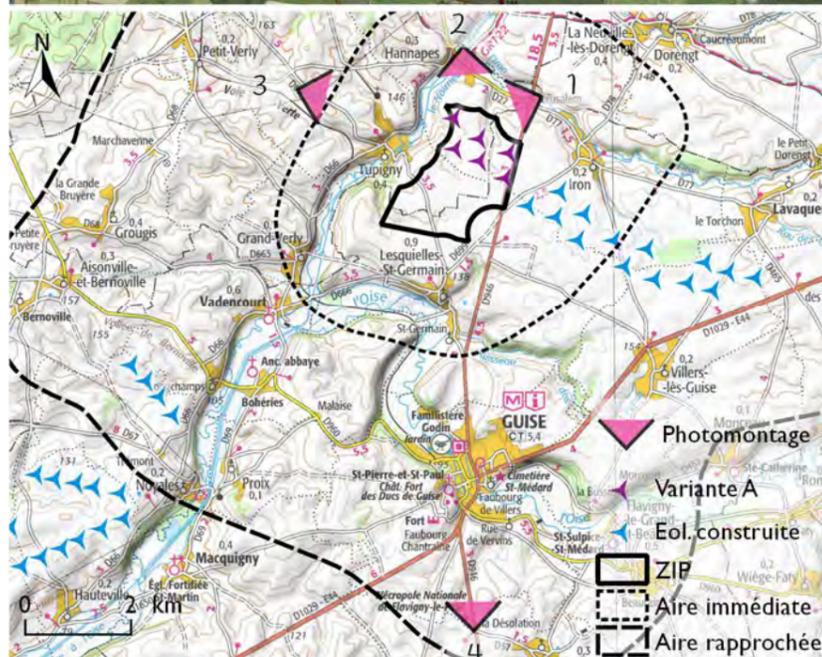
**Avantages :** En suivant le bord du coteau, cette implantation devrait souligner les lignes de force liées au relief. L'horizon ne devrait pas apparaître comme « barré » par l'éolien pour les vues au nord et au sud grâce à l'espace de respiration entre le parc et la variante.

**Inconvénients :** Etant très proche des vallées du Noirrieu, de l'Iron et de l'Oise, cette implantation peut générer de forts effets de surplomb sur chacune des trois vallées. Son orientation étant perpendiculaire au parc de Basse Thiérache, des effets de brouillage visuel sont à prévoir. Enfin, cette implantation se rapproche des villages d'Hannapes, de Tupigny et de Lesquelles-Saint-Germain ainsi que de Guise et de son patrimoine.

**VARIANTE C.** Avec seulement 4 éoliennes, cette variante est compacte, avec un espacement régulier des machines.

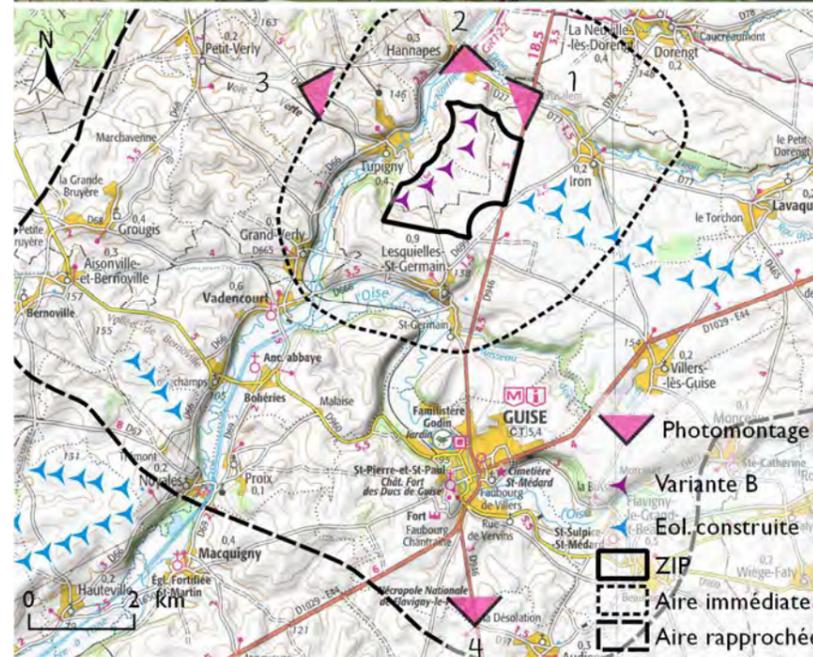
**Avantages :** La variante présente une implantation régulière et éloignée de la vallée de l'Oise ainsi que de la ville de Guise, ce qui devrait éviter les covisibilités directes avec la tour médiévale. Sa taille réduite devrait permettre une prégnance moins forte même en vue proche. Elle reste assez éloignée des villages de Tupigny et Iron.

**Inconvénients :** L'orientation de la variante est décalée par rapport à celle du parc existant : la cohérence avec celui-ci est à vérifier. La variante est assez proche des vallées d'Iron et du Noirrieu, ce qui pourrait impliquer des effets de surplomb sur ces deux paysages de petite échelle.



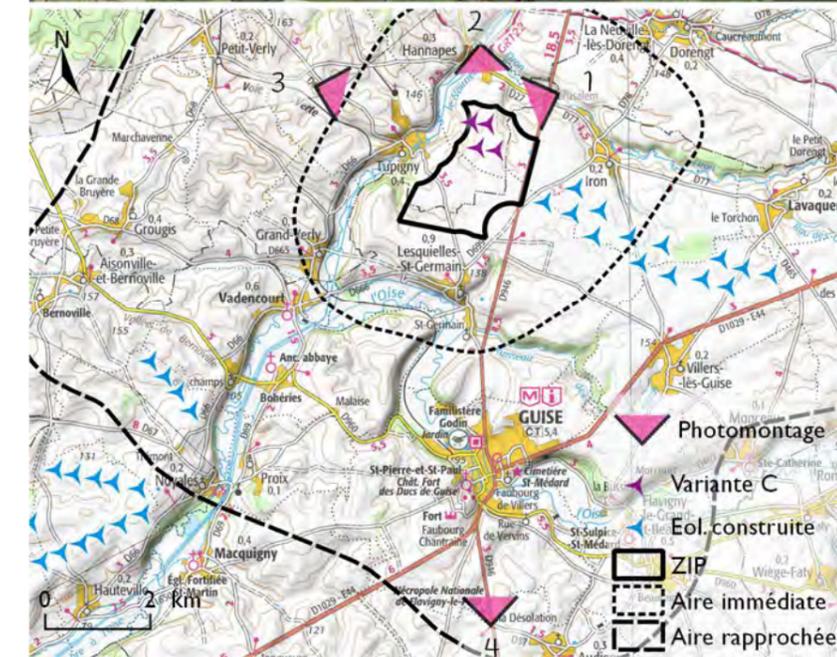
Sources : IGN Scan 25 et Scan 100, BDAI75, Géopocardie, DREAL HdF, Admin Express.

Carte 77 de la variante A



Sources : IGN Scan 25 et Scan 100, BDAI75, Géopocardie, DREAL HdF, Admin Express.

Carte 78 de la variante B



Sources : IGN Scan 25 et Scan 100, BDAI75, Géopocardie, DREAL HdF, Admin Express.

Carte 79 de la variante C



Figure 42. Photomontage de comparaison des variantes au hameau de « Jérusalem » (point de vue I des variantes)

**ETAT INITIAL.** Le hameau de « Jérusalem » s'insère dans un vallon peu encaissé, agricole. Le relief est souligné par les haies. L'entrepôt agricole est un élément qui attire le regard.

**VARIANTE A.** Elle s'insère en ligne de crête. Son implantation est lisible et régulière, en 3 lignes bien définies. Son emprise visuelle est étendue.

**VARIANTE B.** Elle s'insère en ligne de crête et forme une ligne courbe peu lisible. Son emprise visuelle est limitée.

**VARIANTE C.** Elle s'insère en ligne de crête. Son implantation est lisible et régulière, resserrée. Elle s'éloigne de la rupture de pente. C'est la variante qui présente la **meilleure insertion paysagère**.



Figure 43. Photomontage de comparaison des variantes depuis la vallée du Noirrieu à Hannapes (point de vue 2 des variantes)

**ETAT INITIAL.** Depuis le canal de la Sambre à l'Oise à Hannapes, une percée visuelle est orientée en direction du plateau agricole, encadrée par la trame arborée. Le parc de Basse Thiérache Sud 1-4 est visible au loin, dans une trouée, sur la gauche.

**VARIANTE A.** Toutes les éoliennes sont en partie visibles. Elles encadrent la percée visuelle et augmente l'effet de perspective. La variante a une bonne insertion paysagère.

**VARIANTE B.** Seules 2 éoliennes sont visibles, aux deux tiers. Elles paraissent isolées dans ce contexte. Leur emprise visuelle est peu importante. La variante a une bonne insertion paysagère.

**VARIANTE C.** Sur les 4 éoliennes visibles, 2 sont en grande partie masquées par la végétation. L'implantation est lisible et régulière, avec un effet de perspective en direction du parc existant de Basse Thiérache Sud 1-4.



Figure 44. Photomontage de comparaison des variantes depuis la D69 au nord de Tupigny (point de vue 3 des variantes)

**ÉTAT INITIAL.** La D69 permet une vue de plateau à plateau. Le paysage cultivé est de grande échelle. Le parc de Basse Thiérache Sud 1-4 s'insère au second plan.

**VARIANTE A.** Elle s'insère en ponctuation du parc existant. L'implantation est régulière et lisible, en deux lignes bien définies.

**VARIANTE B.** Elle forme une ligne à l'emprise étendue qui paraît « barrer » l'horizon. L'implantation est régulière mais renforce l'effet de brouillage du parc existant. C'est la variante qui a la **moins bonne insertion paysagère**.

**VARIANTE C.** L'implantation est lisible, en ponctuation du parc existant. L'emprise visuelle est réduite.



Figure 45. Photomontage de comparaison des variantes depuis « la Désolation » au sud de Guise (point de vue 4 des variantes)

**ÉTAT INITIAL.** Au sud de Guise, depuis la D946, la tour médiévale s'insère au bout de la route. Le paysage alentour est cultivé, légèrement ondulé, avec des boisements qui viennent filtrer les vues les plus lointaines et annoncent la vallée de l'Oise.

**VARIANTE A.** Elle se localise dans la continuité du parc de Basse Thiérache Sud 1-4. Ces deux ensembles éoliens accolés génèrent un effet de saturation visuelle du fait de l'emprise importante et du grand nombre de machine.

**VARIANTE B.** Eloignée du parc de Basse Thiérache Sud 1-4, elle ne génère pas d'effet de saturation visuelle. Elle entre en covisibilité directe avec la tour médiévale et entre en concurrence visuelle avec le monument.

**VARIANTE C.** L'implantation est lisible. La respiration avec le parc de Basse Thiérache Sud 1-4 permet d'éviter les effets de saturation visuelle. L'emprise visuelle est peu importante. Elle présente la **meilleure insertion paysagère**.

## C-V. CONCLUSION DE L'ANALYSE DES VARIANTES ET PRESENTATION DU PROJET

L'analyse cartographique et par photomontage des variantes a permis de mettre en évidence une meilleure insertion paysagère et patrimoniale pour la variante C.

La variante C, retenue pour le projet, est composée de 4 éoliennes situées en extrémité nord-ouest de la ZIP.

	Préconisation	Variante A	Variance B	Variante C
<b>Perceptions paysagères</b>	Elaborer un projet respectant les lignes de force, notamment la topographie des vallées	Insertion en ligne de crête. Bonne lisibilité de l'implantation.	Insertion en ligne de crête. Effets de brouillage visuel depuis certaines vues.	Insertion en ligne de crête. Bonne lisibilité de l'implantation.
<b>Cadre de vie</b>	Eviter les effets de compétition visuelle avec les silhouettes d'Hannapes, Lesquielles-Saint-G. et Guise. Conserver la qualité paysagère des vues depuis les lieux de vie proches.	Proximité de deux villages : Iron et Hannapes. Vue cohérente depuis le centre d'Hannapes.	Proximité de trois villages : Hannapes, Lesquielles-Saint-Germain et Tupigny. Vue cohérente depuis le centre d'Hannapes.	Proximité d'un village : Hannapes. Vue cohérente depuis le centre d'Hannapes.
<b>Contexte éolien</b>	Elaborer une composition spatiale cohérente le parc existant de Basse Thiérache Sud 1-4	Effet de saturation visuelle avec le parc de Basse Thiérache Sud 1-4	Effet de brouillage visuel avec le parc de Basse Thiérache Sud 1-4	Bonne cohérence avec le parc de Basse Thiérache Sud 1-4
<b>Paysages reconnus</b>	Positionner le projet en léger recul par rapport à la vallée de l'Oise	Recul par rapport à la vallée de l'Oise	Proximité de la vallée de l'Oise	Recul par rapport à la vallée de l'Oise
<b>Patrimoine</b>	Eviter les effets de concurrence visuelle avec la tour de Guise, préserver la cohérence des vues depuis la nécropole « La Désolation »	Ecart par rapport à la tour de Guise	Covisibilité directe avec la tour Guise	Ecart par rapport à la tour de Guise
<b>Conclusion</b>	<b>Insertion paysagère</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Mauvaise</b>	<b>Bonne</b>

Figure 46. Comparaison des variantes du projet de Parc éolien des Lupins

Les 4 éoliennes sont dénommées E1, E2, E3 et E4 et présentent une orientation nord-sud/est-ouest. Des aménagements connexes aux éoliennes sont également envisagés :

- la construction d'un poste de livraison (PDL) à proximité de E3,
- le renforcement d'un chemin rural existant pour la piste d'accès centrale,
- la création de deux pistes d'accès pour E1 et E4,
- la création de plateformes de grutage et de maintenance pour les 4 éoliennes et le poste de livraison.

Des aires de stockage temporaires pourront être réalisées durant les travaux. Elles seront remises en état, une fois la construction des éoliennes terminée.



Zone de survol	ZIP	Implantation
Piste d'accès ou plateforme	Localisation du poste de livraison	Eol. construite

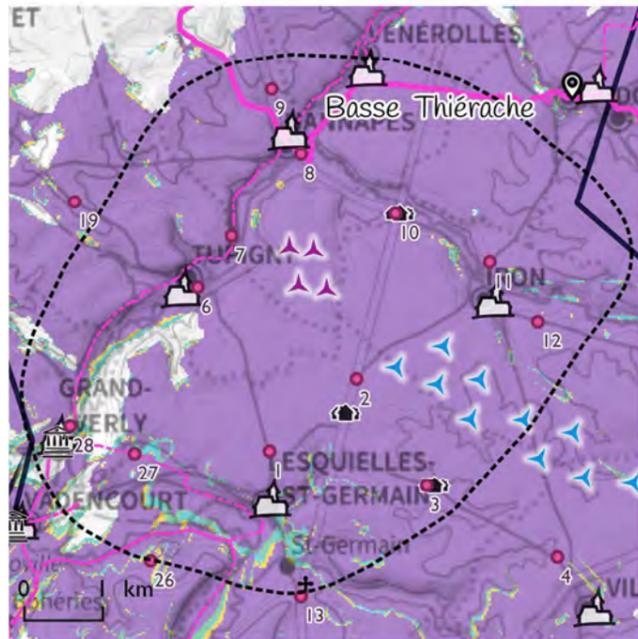
Sources. Géopicardie, IGN Scan 25, Admin Express, H2air  
Carte 80. Situation du projet de Parc éolien des Lupins

Élément du projet	Longitude Lambert 93 (m)	Latitude Lambert 93 (m)	Altitude NGF (m)
<b>E1</b>	744 945	6 984 857	139
<b>E2</b>	745 238	6 984 824	141
<b>E3</b>	745 044	6 984 386	140
<b>E4</b>	745 404	6 984 335	142

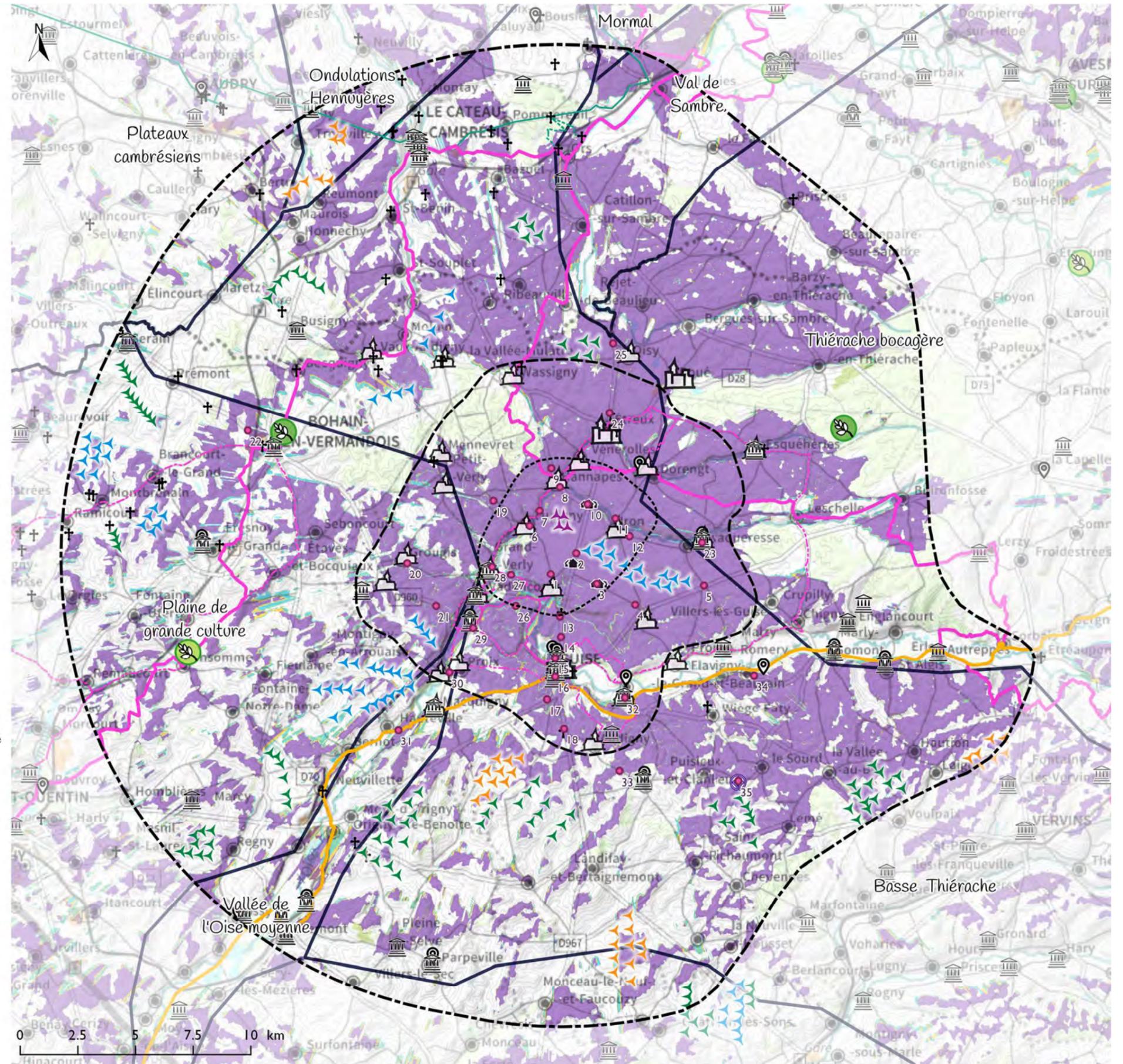
Source : H2air.

Figure 47. Localisation des éoliennes et du poste de livraison du projet de Parc éolien des Lupins

Sources : IGN BDAI 75, IGN Scan 100, DREAL Hauts-de-France  
 Carte 81. Zone d'influence visuelle par nombre d'éoliennes visibles et photomontages



- |                             |                                      |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| <b>Projet</b>               | <b>Patrimoine et tourisme</b>        |
| ▲ Projet                    | 🏛 Monument historique                |
| <b>Aires d'étude</b>        | 🌿 Site classé                        |
| ⬜ Immédiate                 | 🌿 Site inscrit                       |
| ⬜ Rapprochée                | † Lieu de mémoire                    |
| ⬜ Eloignée                  | 📍 Site touristique                   |
| <b>Photomontage</b>         | <b>Chemin de randonnée</b>           |
| ● Localisation              | 🚶 Chemin GR                          |
| <b>Parc éolien</b>          | 🚴 Véloroute transeuropéenne          |
| ▶ Autorisé construit        | 🚶 Boucle locale de promenade         |
| ▶ Autorisé non construit    | 🚶 Chemin "Grande Guerre"             |
| ▶ Ayant reçu l'avis de l'AE | <b>ZIV du projet (relief + bois)</b> |
| <b>Unités paysagères</b>    | Aucune éolienne visible              |
| ▭ Type de paysage           | 🟢 1 éolienne visible                 |
| ▭ Limite d'unité            | 🟡 2 éoliennes visibles               |
| <b>Lieux de vie proche</b>  | 🟠 3 éoliennes visibles               |
| 🏰 Bourg                     | 🟣 4 éoliennes visibles               |
| 🏡 Village                   |                                      |
| 🏠 Hameau                    |                                      |



Volet paysager de l'étude d'impact du Parc éolien des Lupins - EnviroScop

## D) IMPACTS VISUELS DU PROJET

### D-I. INFLUENCE VISUELLE DU PROJET ET CHOIX DES POINTS DE VUE

La majeure partie des visibilitées potentielles sur le projet se localise dans les aires immédiate et rapprochée du projet (voir Figure 39 en page 59). Au-delà, le relief et les grands espaces forestiers viennent masquer la plupart des vues en direction du projet.

La zone d'influence visuelle du projet est présentée en pages suivantes (Carte 130 et Carte 81) et montre que les caractéristiques paysagères des unités paysagères induisent des vues différentes en direction du projet.

La méthode de modélisation de la ZIV est décrite au chapitre A-VIII.1) en page 13.

#### D-I.1) Basse Thiérache

Une grande partie des aires immédiate et rapprochée de cette unité paysagère présentent une visibilité potentielle importante, avec des angles de perception supérieurs à 5° pour l'aire immédiate. Lorsqu'il sera visible, la hauteur perçue du projet pourra être importante, notamment sur le plateau du projet et sur les coteaux opposés des vallées du Noirrieu et de l'Iron.

Dans l'aire rapprochée, la ZIV confirme des vues potentielles en de nombreux lieux avec une prégnance moins importantes. Ainsi, entre Etreux et Guise, le projet devrait rester un élément bien identifiable dans le paysage (angles verticaux compris entre 1 et 5°).

Dans l'aire éloignée, les bois et le relief masquent la plupart des vues au nord de la forêt d'Andigny et au sud d'Andigny. Une aire de visibilité plus importante existe de la rive gauche de l'Oise amont jusqu'à la nécropole nationale du Sourd.

Pour cette unité paysagère, les points de vue identifiés permettent d'analyser les vues depuis les villages et les bourgs des aires immédiate et rapprochée (Hannapes, Iron, Guise, Lesquielles-Saint-Germain, Tupigny, Vadencourt) ainsi que depuis les axes de déplacement (D946, D69...) qui permettent des vues de plateau à plateau mais également depuis et sur le patrimoine identifié (tour médiévale, nécropole militaire...). Quelques photomontages concernent le patrimoine sensible et la vallée de l'Oise à l'amont de Guise.

#### D-I.2) Plaine de Grandes Cultures

Ces paysages présentent des perceptions ouvertes plus ou moins lointaines. En effet, les ondulations du relief bloquent les vues à plus de 10 km la plupart du temps. Ainsi, les visibilitées potentielles sur le projet s'arrêtent à Fioulaine et Seboncourt, la prégnance étant très faible au-delà de la D960.

Les points de vue de la Plaine de Grande Culture se concentrent dans l'aire rapprochée où les vues sur le projet sont les plus importantes.

#### D-I.3) Vallée de l'Oise moyenne

La vallée de l'Oise moyenne se situe dans l'aire éloignée. Le fort relief de la vallée et la présence de nombreuses zones arborées limitent grandement les vues depuis cette unité paysagère. Le projet pourra être visible très ponctuellement.

Quelques points de vue sont localisés dans la vallée de l'Oise moyenne afin de vérifier l'absence de vue depuis cette unité paysagère remarquable.

#### D-I.4) Thiérache bocagère

Les visibilitées les plus importantes sont situées en limite ouest de l'unité paysagère, aux alentours de Lavaqueresse par exemple, pour des angles de vue supérieurs à 1°. Plus à l'est, la forêt de Nouvion-en-Thiérache a un fort effet masquant et l'angle de vue est inférieur à 1°, ce qui induit une très petite hauteur perçue du projet si celui-ci est visible. Enfin, la ZIV ne prenant pas en compte le bocage, les visibilitées réelles seront beaucoup plus faibles que modélisé sur la carte ci-après.

Pour cette entité paysagère, les points de vue identifiés concernent la D946 vers Oissy et l'église de Lavaqueresse, deux lieux présentant des vues potentiellement ouvertes en direction du projet et une visibilité sur le parc existant de Basse Thiérache Sud I-4.

#### D-I.5) Val de Sambre, Plateaux Cambrésiens et Ondulations Hennuyères

Quelques vues seraient possibles au nord-est de Catillon-sur-Sambre. Cette visibilité potentielle est peu importante (moins de 1°) et filtrée par le bocage de la Thiérache Bocagère située au sud.

Les autres unités, tournées en direction du nord, n'ont pas de vue sur le projet.

Le projet ne devrait pas être identifiable depuis les unités paysagères du Val-de-Sambre, des plateaux Cambrésiens et des Ondulations Hennuyères.

## D-II. CARACTERISTIQUES ET INSERTION PAYSAGERE DES AMENAGEMENTS CONNEXES

Les éléments connexes au parc éolien sont liés à son fonctionnement et à sa maintenance. Ils sont constitués :

Remarque : le réseau de raccordement étant enterré, il n'a pas d'impact paysager.

- des pistes d'accès et aires de grutage
- d'un poste de livraison (PDL).

### D-II.1) Pistes d'accès et aires de grutage

Les pistes d'accès consistent principalement à un renforcement des chemins agricoles existants afin de préserver les terres agricoles. Pour une meilleure intégration paysagère, le revêtement en grave stabilisée de couleur claire est préconisé. Cette teinte rappelle le substrat calcaire de la région et correspond à la gamme chromatique du site d'implantation.

Les aires de levage, réalisées au pied des éoliennes, présenteront le même type de revêtement.

### D-II.2) Poste électrique de livraison

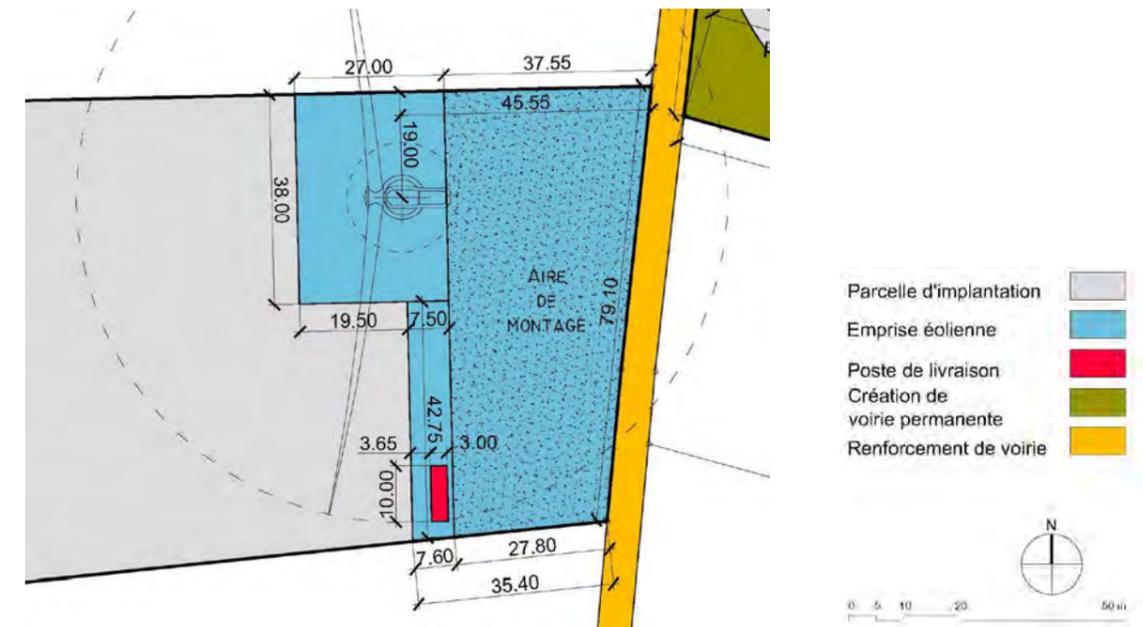
Un poste de livraison (PDL) est implanté au bord du chemin d'accès de l'éolienne E3. Il s'agit d'un local technique de dimensions modeste (longueur 9,5 m x largeur 2,65 m x hauteur 2,5 m). De ce fait, il n'est visible qu'en vue très proche, la végétation et le relief le masquant rapidement avec la distance. Le poste de livraison est implanté à l'intérieur de la ZIP, loin des axes de déplacement et des habitations : il s'insère dans un paysage agricole, de grandes cultures. Ainsi, pour une meilleure insertion paysagère, le choix s'est porté sur un revêtement de couleur claire proche de celle des pistes d'accès et aire de maintenance :

- un crépis blanc ivoire (RAL 1015) pour les façades,
- un acier galvanisé de la même couleur pour les huisseries,
- un toit plat en béton.

Les alentours du poste de livraison ne sont pas végétalisés pour ne pas attirer le regard vers cet élément dans ces paysages cultivés mais aussi pour éviter d'attirer la faune volante, comme le préconise le volet biodiversité.

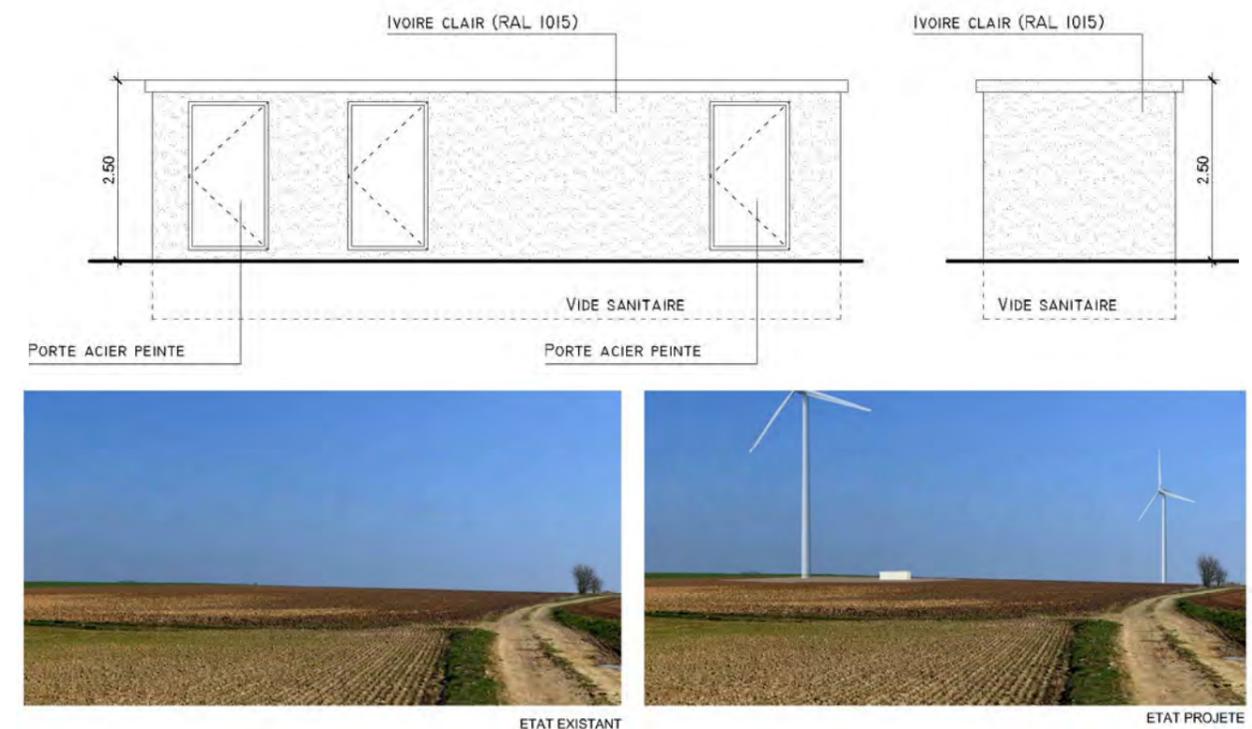
### D-II.3) Traitement des talus et aires de stockage

Les talus et aires de stockages éventuels réalisés dans le cadre du chantier seront réenherbés une fois la construction du projet terminée. La végétation des talus sera maintenue rase tandis que les aires de stockage retrouveront leur vocation agricole. Cet entretien sera sous-traité par la société d'exploitation du parc à des entreprises locales ou à des agriculteurs du territoire.



Source : Notice architecturale, Ozas, H2air

Carte 82 de localisation du poste de livraison sur la plate-forme de l'éolienne E3



Source : Notice architecturale, Ozas, H2air

Figure 48 de la coupe technique (façade avant et côté) et du photomontage du poste de livraison

### D-III. ANALYSE THEORIQUE DES SATURATIONS VISUELLES

22 villages et bourgs se situent dans les aires immédiate et rapprochée. Un hameau du plateau sur lequel s'insère le projet est également identifié dans l'aire immédiate. L'analyse suivante s'attache à définir les lieux de vie potentiellement soumis à un effet de saturation visuelle, c'est-à-dire à une trop forte présence de l'éolien dans les 10 km alentours.

Ainsi sont pris en compte le Parc éolien des Lupins et les projets éoliens connus autour de chaque lieu de vie considéré, qu'ils soient de l'état actuel de l'environnement (construit ou autorisé), ou en instruction avec avis de l'autorité environnementale.

Les analyses présentées ci-après identifient pour chaque lieu de vie étudié :

- l'angle occupé théorique à 5 et 10 km ainsi que l'espace de respiration maximal pour l'état initial du développement éolien (parcs autorisés, construits ou non),
- l'angle occupé théorique à 5 et 10 km ainsi que l'espace de respiration maximal pour l'état « final », avec les projets connus (parcs autorisés, construits ou non, parc ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale et projet des Lupins).

L'angle occupé théorique sur l'horizon à l'état « initial » est représenté en bleu sur les cartes et celui pour l'état « final » en bordeaux.

Les éoliennes situées dans les aires de 5 et 10 km d'un lieu de vie mais non prises en compte dans un cône bleu ou bordeaux sont masquées par le relief depuis le site étudié selon la modélisation réalisée.

La méthode concernant cette analyse des saturations visuelles est explicitée en partie A-VIII.2) à partir de la page 14 : certaines éoliennes sont masquées par le relief dans la modélisation et n'intègrent pas les angles de vue sur l'horizon.

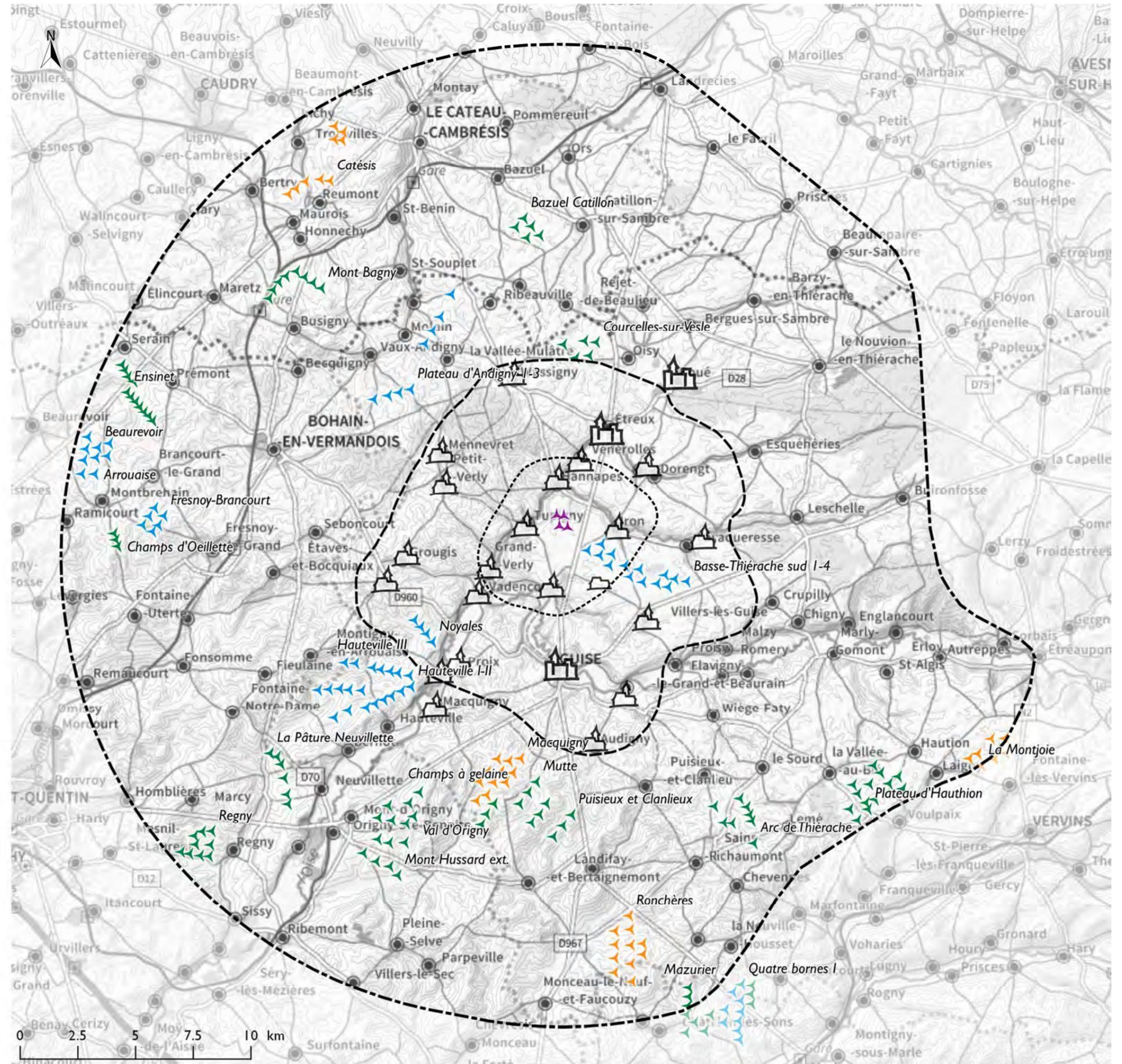
Lieu de vie	Situation	Distance minimale au projet
<b>Aisonville-et-Bernoville</b>	Village de plateau avec forte trame arborée	5,7 km
<b>Audigny</b>	Village de plateau dense avec forte trame arborée	7,9 km
<b>Boué</b>	Bourg en étoile du plateau bocager	6 km
<b>Etreux</b>	Bourg en étoile de la vallée du Noirrieu, peu arboré	2,8 km
<b>Flavigny-le-Grand-et-Beurain</b>	Double village linéaire arboré de la vallée de l'Oise	5,9 km
<b>Grougis</b>	Village linéaire du plateau peu arboré	1,3 km
<b>Grand-Verly</b>	Village peu arboré du coteau droit de l'Oise	5 km
<b>Guise</b>	Ville arborée de la vallée de l'Oise	3,4 km
<b>Hannapes</b>	Village linéaire et arboré de la vallée du Noirrieu	0,5 km
<b>Iron</b>	Village linéaire de la vallée de l'iron	0,5 km
<b>La Neuville-lès-Dorengt</b>	Village linéaire arboré de la vallée du Noirrieu	2,3 km
<b>Lavaqueresse</b>	Village-rue en limite de bocage	3,9 km
<b>Lesquielles-Saint-Germain</b>	Double village linéaire de la vallée de l'Oise	0,6 km
<b>« La Ferme Bono »</b>	Ferme isolée du plateau agricole du projet	1,7 km
<b>Mennevret</b>	Village en étoile du plateau en limite de forêt	4,5 km
<b>Noyales</b>	Village linéaire du coteau droit de l'Oise	5,9 km
<b>Proix</b>	Village linéaire du coteau gauche de l'Oise	4,2 km
<b>Petit-Verly</b>	Village linéaire en limite de forêt	5 km
<b>Tupigny</b>	Village en tâche d'huile de la vallée du Noirrieu	0,5 km
<b>Vadencourt</b>	Village linéaire, peu arboré, de la confluence	2,1 km
<b>Vénérolles</b>	Village linéaire peu arboré du Noirrieu	1,8 km
<b>Villers-lès-Guise</b>	Village en étoile du plateau agricole	3,3 km
<b>Wassigny</b>	Village en étoile en limite de forêt	4,4 km

Figure 49 des lieux de vie étudiés pour l'analyse théorique des saturations visuelles.

Sources : IGN BDAI 75, FranceRaster 250 et 100, DREAL Hauts-de-France

Carte 83. Villages de l'aire rapprochée et parc éoliens

- |                      |                            |
|----------------------|----------------------------|
| <b>Projet</b>        | <b>Parc éolien</b>         |
| Projet               | Autorisé et construit      |
| <b>Aires d'étude</b> | Autorisé, non construit    |
| Immédiate            | Ayant reçu l'avis de l'AE  |
| Rapprochée           | <b>Lieux de vie proche</b> |
| Eloignée             | Hameau                     |
|                      | Village                    |
|                      | Bourg                      |



Volet paysager de l'étude d'impact du Parc éolien des Lupins - EnviroScop

## D-III.1) Aisonville-et-Bernoville



Sources : IGN scan 25, Géoportail

Carte 84 de la photo aérienne d'Aisonville-et-Bernoville

Le village d'Aisonville-et-Bernoville est localisé sur le plateau agricole, en rive droite de l'Oise. Il s'agit de deux villages en étoile ayant fusionné. Leur trame arborée est importante, ce qui limite les vues vers l'extérieur. Ainsi, la vue sur l'éolien depuis le village devrait être très inférieure à ce que prévoit la modélisation ci-contre.

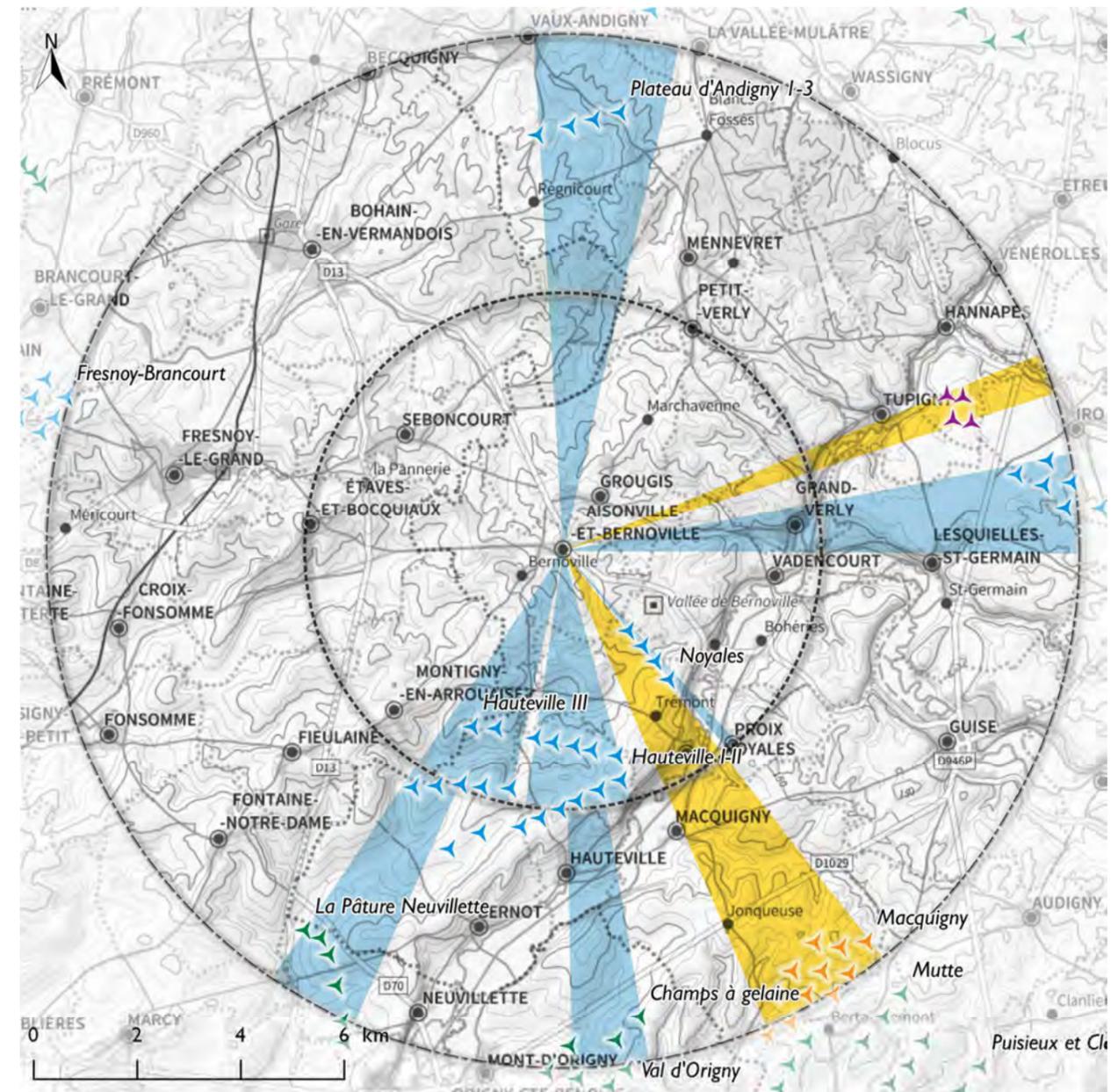
Plusieurs parcs éoliens sont situés autour du bourg, dans les périmètres 5 et 10 km. Plusieurs éoliennes au sud sont masquées par le relief. Les parcs sont concentrés principalement au sud et à l'est du bourg, ce qui permet de réduire les effets de mitage du territoire et les saturations visuelles potentielles.

	Etat « initial »	Etat « final »
Angle occupé à moins de 5 km	45°	45°
Angle occupé à moins de 10 km	73°	94° dont projet des Lupins : 5°
Respiration maximale	142°	142°
Eoliennes visibles à moins de 10 km	52	81
<b>Conclusion</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>

**SEUILS D'ALERTE.** Nul : angle d'occupation < 120° et respiration maximale > 160°. Faible : angle d'occupation > 120° ou respiration maximale < 160°. Modéré : angle d'occupation > 120° et respiration maximale < 160°. Fort : angle d'occupation > 120° et respiration maximale < 60°.

Figure 50 de l'analyse de saturation visuelle pour Aisonville-et-Bernoville

Beaucoup de parcs éoliens sont potentiellement visibles depuis le village, sans cependant ne générer de risque de saturation visuelle. Le projet, avec son angle réduit par sa forme compacte, concourt peu à augmenter l'occupation de l'horizon par l'éolien.



Les éoliennes non prises en compte dans les angles d'occupation de l'horizon sont **masquées par le relief**.

Sources : IGN BD Alti 75, France Raster 100, DREAL HdF

Carte 85 de l'analyse de saturation visuelle pour Aisonville-et-Bernoville

D-III.2) Audigny



Sources : IGN scan 25, Géopicardie  
Carte 86 de la photo aérienne d'Audigny

Audigny est localisé dans une partie de la Basse-Thiérache très ondulée et dominée par les cultures annuelles. Le village est de forme relativement circulaire et relativement dense, avec une trame arborée assez importante au nord. Les vues sur l'éolien devraient donc être relativement fermées dans cette direction.

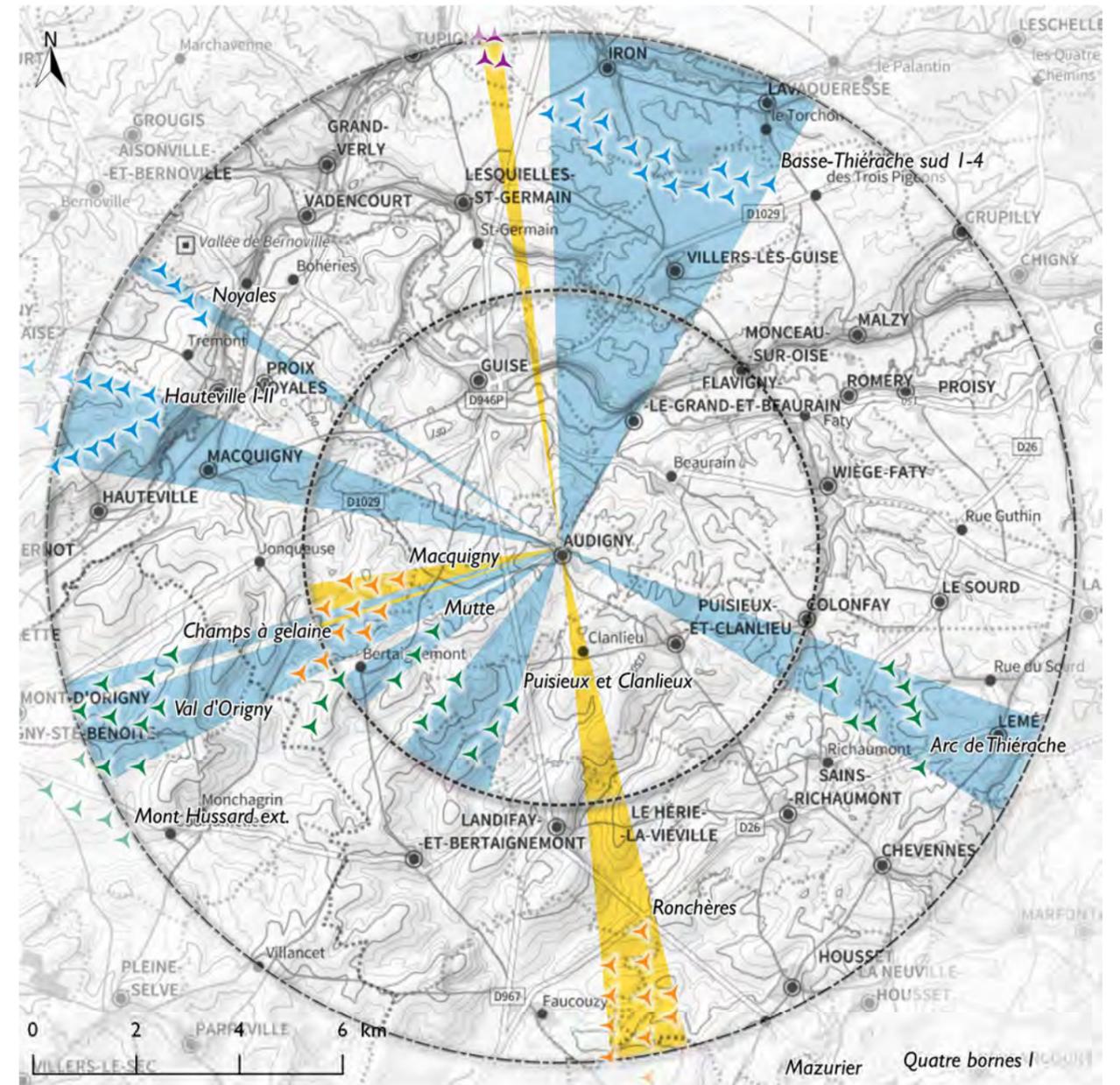
Le village se situe au milieu du développement éolien, avec une respiration relativement importante en direction du nord-est. Plusieurs éoliennes dans le périmètre 5-10 km sont masquées par le relief. Le projet contribue peu à l'augmentation de l'occupation des horizons. Les résultats avec les projets connus arrivent en limite du risque de saturation visuelle.

	Etat « initial »	Etat « final »
Angle occupé à moins de 5 km	30°	47°
Angle occupé à moins de 10 km	89°	117° Dont projet des Lupins : 2°
Respiration maximale	97°	80°
Eoliennes visibles à moins de 10 km	59	96
<b>Conclusion</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>

**SEUILS D'ALERTE.** Nul : angle d'occupation < 120° et respiration maximale > 160°. Faible : angle d'occupation > 120° ou respiration maximale < 160°. Modéré : angle d'occupation > 120° et respiration maximale < 160° / angle d'occupation < 120° ou respiration maximale < 60°. Fort : angle d'occupation > 120° et respiration maximale < 60°.

Figure 51 de l'analyse de saturation visuelle pour Audigny

Le village, s'il ne présente pas aujourd'hui de risque de saturation visuelle, arrive à la limite de la capacité d'accueil de l'éolien. Le projet étant éloigné de ce village, il a un impact négligeable sur la fermeture des horizons pour Audigny.



Projet      Parc éolien      Analyse des saturations

- ▲ Eolienne du projet
- ▲ Autorisé et construit
- ▲ Autorisé, non construit
- ▲ Ayant reçu l'avis de l'AE
- Angle des éoliennes construites et autorisées
- Angle des éoliennes ayant reçu avis de l'AE et du projet
- Aire 10 km
- Aire 5 km

Les éoliennes non prises en compte dans les angles d'occupation de l'horizon sont masquées par le relief.

Sources : IGN BD Alti 75, France Raster 100, DREAL HdF  
Carte 87 de l'analyse de saturation visuelle pour Audigny

D-III.3) Boué



Sources : IGN scan 25, Géopicardie  
Carte 88 de la photo aérienne de Boué

Le bourg de Boué se situe en Thiérache bocagère. Les vues devraient être très fermées au niveau des habitations : les vues sur l'éolien de la modélisation ci-contre doivent être très surestimées.

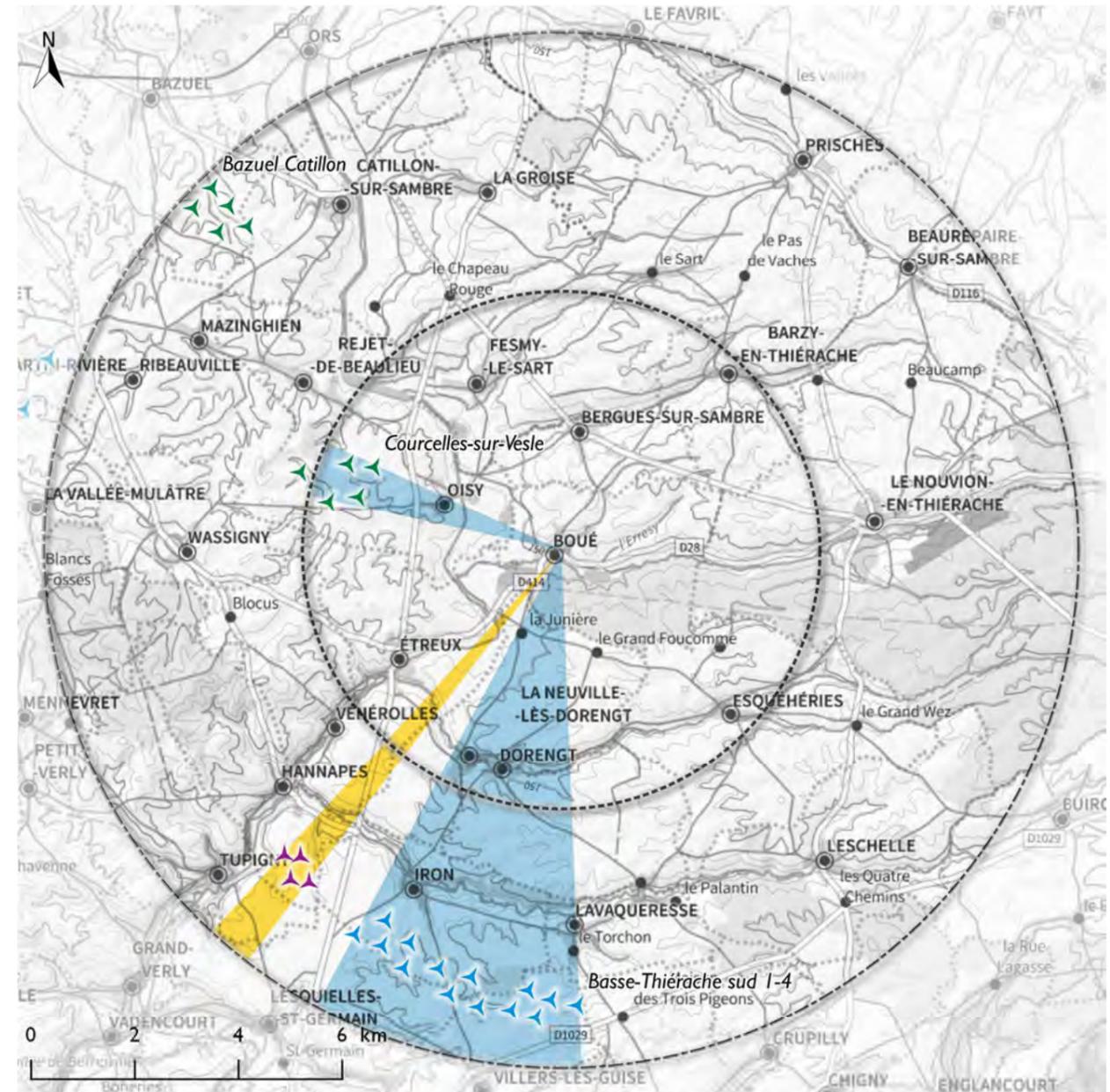
Le développement éolien est concentré à l'ouest, au sud et au sud-ouest du bourg.

	Etat « initial »	Etat « final »
Angle occupé à moins de 5 km	12°	12°
Angle occupé à moins de 10 km	43°	48° Dont projet des Lupins : 5°
Respiration maximale	243°	243°
Eoliennes visibles à moins de 10 km	59	86
<b>Conclusion</b>	<b>Nul</b>	<b>Nul</b>

**SEUILS D'ALERTE.** Nul : angle d'occupation < 120° et respiration maximale > 160°. Faible : angle d'occupation > 120° ou respiration maximale < 160°. Modéré : angle d'occupation > 120° et respiration maximale < 160°. Fort : angle d'occupation > 120° et respiration maximale < 60°.

Figure 52 de l'analyse de saturation visuelle pour Boué

L'éolien visible est concentré dans un tiers sud-ouest du périmètre des 10 km autour du village. Il n'y a pas de risque de saturation visuelle. Le projet ne vient pas modifier cette situation.



Projet      Parc éolien      Analyse des saturations

- Eolienne du projet
- Autorisé et construit
- Autorisé, non construit
- Angle des éoliennes construites et autorisées
- Angle des éoliennes ayant reçu avis de l'AE et du projet
- Aire 10 km
- Aire 5 km

Les éoliennes non prises en compte dans les angles d'occupation de l'horizon sont **masquées par le relief**.

Sources : IGN BD Alti 75, France Raster 100, DREAL HdF  
Carte 89 de l'analyse de saturation visuelle pour Boué